

COMPTE RENDU DU CONSEIL

SIA VAL DE MAUCHÈRE - LE 14 OCTOBRE 2015

Étaient présents : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, MAURICE Françoise, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, GERARDIN Daniel, TREVIGLIO Alain.

Étaient excusés : Mme HUGO-SIMON Isabelle donne pouvoir à Mr GERARDIN Daniel.
Mr FOLLERAU Vincent donne pouvoir à Mr TREVIGLIO Alain

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Secrétaire de séance : Jean-François BOUSSET

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision modificative n°1-2015
- Déviation du poste de relevage, rue du Moulin
- Elimination des eaux claires parasites - Etude
- Devis SAUR-VEOLIA - Travaux rue de Vénézu à Malleloy
- Questions diverses :
 - Etude IRH – Débit de fuite maison de retraite (Décision 1-2015)
 - Etude de faisabilité Agrandissement STEP
 - CR de la rencontre avec l'agence de l'eau et le conseil départemental
 - Projet de lotissement, rue du Rachy à Malleloy

Madame DOUGOUD présente Mr Gilles UDA de BEPG et demande s'il est possible d'avancer la question diverse concernant le lotissement du Rachy

Accord du président et des membres

Monsieur UDA prend la parole, demande si une délibération existe concernant le plan de zonage d'assainissement, déclare que selon lui, la STEP est en capacité d'accepter le lotissement du Rachy.

Mr AUBERTEIN répond que la délibération datant de plusieurs années sera recherchée et que d'autre part, il s'en tient aux rapports des techniciens du conseil départemental qui indiquent des chiffres contraires à ceux de Mr UDA.

Mme DOUGOUD réprecise qu'une décision du syndicat concernant le lotissement doit être prise avant le 10/11/2015, au-delà de cette date, le projet pourrait capoter.

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil, s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 15 juin 2015 : Pas de remarque.

2 – Décision modificative n°1-2015

Mr le Président explique à l'assemblée qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le BP 2015 pour 2 raisons :

1. Ajustement des crédits au 6064 suite à l'achat d'un fauteuil de bureau.
2. Virement de crédits en dépenses (pour un article de recette), suite à l'annulation partielle du titre émis au nom de Mr MATHIEU, concernant un litige avec l'entreprise AMEXA dans le cadre des déconnexions des fosses septiques. En effet, même si le titre a été pris en charge par le TP de Maxéville, un problème de manque de crédit apparaît dans le logiciel Hélios pour le compte de gestion.

SECTION	CHAP. / ARTICLE	DEPENSES
Fonctionnement	011/6064	+ 285.00 €
	022	- 285.00 €
		Total : 0.00 €
Investissement	4582	+ 387.50 €
	020	- 387.50 €
		Total : 0.00 €

**Pour information : 6064 (fournitures administratives)
022 (dépenses imprévues en fonctionnement)
020 (dépenses imprévues en investissement)
4582 (recettes à subdiviser)**

Mr le Président propose les virements de crédits tels que définis ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle de décrite ci-dessus, sur le BP 2015 et charge Mr le Président d'exécuter toutes les démarches afférentes et signer tous documents s'y rapportant.

3 – Déviation du poste de relevage du Moulin à Malleloy

Mr Le Président rappelle la commande de l'étude de faisabilité de déviation du poste de relevage du Moulin à Malleloy. Le rendu de cette étude a été fait en mairie de Faulx, par Mr MICHAUT d'Egis Eau, le lundi 28 septembre à 18h00. La déviation est tout à fait possible. Mr le Président propose donc, vu le coût global et l'intérêt de dissocier les deux postes, de faire cette déviation en deux parties. 1^{ère} partie : changement des pompes au PR du Moulin, la 2^{ème} partie changement des pompes au PR du 11 Septembre, sans oublier les menus travaux de déviation dans le poste.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide de faire cette déviation du PR du Moulin ainsi que les transformations qui en découlent. Charge Mr le Président d'organiser et commander les travaux, signer tous les documents s'y rapportant.

4 – Elimination des eaux claires parasites - Etude

Suite aux différentes études, suite aux résultats de l'ATC faite par IRH pour l'agence de l'eau et la DDT, les résultats sont sans appel. La station d'épuration arrive à saturation au niveau de la charge hydraulique.

L'élimination des ECP devient une priorité pour accepter les futures constructions et lotissements.

Vu que l'étude faite par BEPG en 2011 est incomplète (la totalité du réseau n'a pas été prise en compte (environ 30%)), Mr le Président propose de refaire une étude globale du réseau. Dans cette étude, il sera demandé :

1. la localisation des ECP sur tout le réseau y compris le nouveau
2. la quantification de ces ECP
3. un programme de travaux pour leur élimination avec une durée estimative
4. un chiffrage des travaux
5. une priorisation des travaux

Eventuellement, il sera peut être nécessaire d'intervenir (avec accord des propriétaires) sur le domaine privé.

A la suite de cette étude, les travaux d'élimination des ECP seront lancés avec l'aide d'un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide de commander cette étude. Elle s'engage à effectuer les travaux nécessaires suite aux conclusions de l'étude, sans quoi seront remis en question les futurs aménagements (lotissements, constructions individuelles...) sur les deux communes.

L'assemblée charge Mr le Président du suivi des dossiers et à signer le devis et tous documents s'y rapportant. Des crédits seront ouverts au BP 2016.

5 – Devis SAUR et VEOLIA – Travaux rue de Vénezu

M. le Président explique au Conseil Syndical que suite aux demandes de devis et à plusieurs visites sur place, les travaux sont remis en question. Il semblerait que les pots de raccordements soient déjà existants. Des recherches complémentaires doivent être faites pour répondre aux interrogations et donner des suites à ce dossier.

Si travaux il y a, ceux-ci seront effectués lors de l'opération d'élimination des eaux claires parasites.

6 – Questions diverses

Mr le Président prend la parole :

- Etude IRH – Débit de fuite maison de retraite de Faulx (décision 1-2015)

Dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD, la partie rue Pasteur va être déplacée rue Baraban. Cela va nécessiter des travaux afin d'accueillir les résidents du bas, toute la partie administrative ainsi que les cuisines et service technique. Afin de dimensionner les bassins de rétention, le MO demande au SIAVM de fournir le débit de fuite autorisé à être rejeté dans le réseau. N'étant pas compétent pour ce calcul, il a été confié à IRH. Le rendu conseil de privilégier un rejet séparatif et un débit entre 10l/s et 20l/s. Pour garder une marge, il a été préconisé au MO un débit maîtrisé entre 10 et 17l/s. La fourchette ne convenant pas à ce dernier et après avoir pris attache auprès de la DDT, il a été communiqué le débit maximum de 15l/s. L'étude aura coûté 2 200€ HT.

- Etude de faisabilité agrandissement STEP

L'agrandissement de la STEP n'est pas nécessaire dans l'immédiat, mais l'étude aura permis de connaître la nature des travaux, leurs coûts éventuels et surtout la charge actuelle reçue par la station tant au niveau hydraulique, qu'au niveau de la matière organique.

- Compte rendu de la rencontre avec l'agence de l'eau et le conseil départemental :
Une rencontre, à l'initiative de Mr AUBERTEIN, a eu lieu le 05 octobre en mairie de Faulx à 14h30 avec Mme DOUGOUD, Mr LARIVIERE, BARBIER du CD54 et Mr LALOË de l'AERM. Résumé succinct.
- Le curage de la Mauchère à Malleloy a été effectué sous le contrôle de Mr TREVIGLIO. Cette intervention de l'entreprise AMEXA est jugée satisfaisante.
- Un contrôle administratif a été effectué par l'URSSAF
- Un dysfonctionnement a été résolu en septembre sur les sites du 11 septembre et à la STEP. Problèmes avec les pompes.
- Suite à la plainte d'un riverain, rue de la Mauchère à Malleloy, concernant des remontées d'odeurs nauséabondes, une visite sur sa propriété a été faite ; il s'avère que l'odeur résulte d'un regard non étanche sur domaine privé. Ce problème remonte à plusieurs années mais n'est pas du fait du syndicat (travaux ou malfaçon).
- Sable et cailloux dans le réseau : Il est souhaitable que les communes prévoient l'installation de désableurs (sous la forme la mieux adaptée au terrain) car les ruissellements d'eau chargée de sable et cailloux provenant des bassins versants hors zonage surchargent la station et détériorent les pompes.

Mr le Président demande s'il y a encore des questions diverses : plus de question.

La séance est levée à 19h55